

[Janvier 2016



Edito

Mutations à venir...

Sommaire

Édito.....	1
Solvabilité II	2
Gouvernance AMF.....	2
Partenariats 2016	2
Séminaire AFCM / AMF	3
Tarification 2016	3

Nul ne peut prédire si le mouvement de concentration dans le monde de la Complémentaire Santé connaîtra de nouvelles accélérations en 2016 et 2017, mais une tendance se dessine autour de constructions recherchant plus la création de valeur que les économies d'échelle...

Dans ce contexte, les mariages mutualo-mutualistes quelles que soient leurs formes (fusion, UMG...) vont progressivement prendre des allures plus hybrides rassemblant d'autres acteurs IP, Mutuelles d'Assurances, permettant de croiser les portefeuilles pour mieux les saturer avec de nouveaux produits.

Cette approche plus vertueuse sur le plan économique peut se révéler délicate sur le plan institutionnel car les Mutuelles Santé peu diversifiées, mono-métiers, faiblement capitalisées auront beaucoup de difficultés à maintenir une place prépondérante dans la gouvernance de ces grands ensembles.

Dans les vingt-quatre prochains mois, c'est aussi l'avenir du mouvement mutualiste qui se jouera... maintes fois menacé au cours de son histoire dans l'exercice de ses métiers, c'est aujourd'hui la dilution de ses Mutuelles composantes dans de grands ensembles protéiformes qui pourrait présenter un danger majeur pour son évolution.

Jean-Luc NODENOT

Président Directeur Général



Save the date !

**AG 2016 :
le 13 juin 2016
à Paris**

> Solvabilité II

Le moment de vérité...

Le 1^{er} janvier 2016, la Directive Solvabilité II est entrée en vigueur. . .

Solvabilité II est usuellement présentée comme le cadre réglementé des activités d'assurance, visant à garantir, sécurité pour les consommateurs, transparence et concurrence pour les Acteurs en vue d'instaurer un marché ouvert et compétitif.

Solvabilité II c'est aussi un mouvement d'incitation à la concentration des opérateurs, une formidable barrière à l'entrée pour de nouveaux acteurs dont on peut se demander à terme si ce nouveau cadre conduira à un meilleur fonctionnement du marché, et à une diminution du risque systémique. . . et ce alors que le secteur de l'assurance avait très bien résisté à la crise de 2008. . .

Solvabilité II, c'est aussi, pour ceux qui prônaient, à l'instar de nombreux acteurs mutualistes, l'implication des adhérents ou des sociétaires, une force de dissuasion redoutable à l'implication militante.

La complexité accrue de la gouvernance des structures d'assurance pourrait sonner le glas d'une démocratie mutualiste de plus en plus complexe à organiser et faire vivre.

Les opérateurs d'assurance, les mutualistes sont désormais dans l'attente du positionnement de l'Autorité de Régulation concernant la charte de gouvernance qu'ils ont été amenés à lui proposer. Cette dernière inclut le dispositif de comitologie, la désignation des Dirigeants Effectifs et des Fonctions Clés.

Ce dispositif intègre non seulement des contraintes opérationnelles et économiques à la limite du supportable pour les structures de petites tailles (mais pas seulement), mais également une approche technocratique qui présuppose garantir la qualité des intervenants (mieux diplômés, mieux formés. . .).

Le principe de proportionnalité, maintes fois rappelé, et mis en avant par l'ACPR, avec toutefois une réelle difficulté pour en délimiter les contours et les limites, va enfin trouver à s'appliquer. . .

Les opérateurs, les Mutuelles, vont donc savoir s'il leur est possible ou pas, de disposer de Responsables pouvant cumuler des Fonctions Clés (Actuariat, Gestion des Risques, Conformité, Audit Interne), si ces derniers disposent de curriculum vitae leur permettant de les exercer, s'il sera possible de confier l'une de ces fonctions (l'Audit Interne en particulier) à un membre du Conseil d'Administration. . . si les Dirigeants Effectifs ont les capacités de l'être. . .

Bref, allons-nous voir se confirmer une régulation prescriptive et pointilliste, susceptible d'accroître des processus déjà lourds, coûteux et bureaucratiques, ou bien allons-nous enfin constater une vision plus respectueuse des contraintes de nombreuses entreprises mutualistes et des capacités humaines et militantes de ces organisations.

C'est à l'aune des décisions de l'Autorité de régulation que l'on mesurera aussi l'utilité de ce nouveau dispositif, qui pour l'instant fait perdre de la flexibilité aux opérateurs et pénalise l'innovation. L'investissement et le temps dévolus à la satisfaction des contraintes réglementaires ne peuvent être consacrés à l'amélioration des contrats et à la satisfaction des clients adhérents ou sociétaires. Cela ne doit pas être perdu de vue.

> Gouvernance AMF

Cette année quatre mandats d'Administrateur seront soumis au renouvellement.

Les demandes de dossier de candidature devront être formulées, par courrier postal ou courriel, auprès du secrétariat du Comité de Sélection et de Rémunérations de l'AMF⁽¹⁾, en temps utile, de manière à permettre le dépôt du dossier complet (dont la production d'un extrait – bulletin n°3 – de casier judiciaire), par les mêmes canaux⁽¹⁾, au plus tard le 31 mars 2016.

Les dossiers de candidature complets et reçus dans les délais impartis seront examinés, en première instance, par le Comité de Sélection et de Rémunérations.

(1) AMF
Comité de Sélection et de Rémunérations
C/o Madame Catherine LÉVÉQUE
111 rue du Château des Rentiers
CS 21324 - 75214 PARIS Cedex 13
c.leveque@amf.fr

> Séminaire AFCM / AMF

Le séminaire commun associant les deux Bureaux s'est tenu à Colmar du 24 au 26 septembre 2015. Il a permis de dresser non seulement le bilan des actions menées en 2015, et notamment d'évoquer les actions de développement, mais également le travail mené sur l'assurabilité du risque des Comptables Publics. Un zoom particulier a été effectué sur le projet d'un colloque en 2016 concernant la Responsabilité Pécuniaire des Comptables Publics.

> Partenariats 2016

Comme chaque année, les Présidents des Mutuelles ont été destinataires des budgets mis à disposition de chaque Mutuelle souhaitant développer des actions communes avec la filiale AMF Assurances dans le domaine de la communication, du développement.

L'AMF recommande de rapidement définir le plan d'action de l'année 2016 en lien avec AMF Assurances afin d'optimiser au mieux les moyens offerts pour fidéliser des adhérents et accroître les capacités de développement.



> Actualité de la Mutuelle

Tarifification 2016

Aucune majoration tarifaire ne sera appliquée aux contrats RPP et Régisseurs en 2016, même si nous avons connu en 2015 une croissance du risque pécuniaire des Comptables Publics et des Régisseurs qui sera affinée à l'issue des travaux d'inventaire. Il est à noter que la sinistralité des Comptables Publics, n'entrant pas dans le champ des remises gracieuses du Ministre, a connu au cours de cet exercice une aggravation qui nécessitera sûrement des ajustements tarifaires en 2017.

> AMF ASSURANCES

Pour la deuxième année consécutive, **AMF Assurances**, la filiale «fonctionnaire» du **Groupe Matmut**, prend des mesures tarifaires les plus favorables possible pour celles et ceux qui lui font et lui feront confiance !

Dans un contexte économique difficile, il n'est pas facile de rester bien protégé avec un budget de plus en plus serré. Fidèle à ses valeurs mutualistes, **AMF Assurances** concilie ces 2 priorités : préserver le pouvoir d'achat des agents publics sans affaiblir le niveau de protection des contrats.

En 2016, **les tarifs d'assurance automobile restent stables⁽¹⁾** et mieux, plusieurs catégories de véhicules sont concernées par **des baisses tarifaires⁽¹⁾ pouvant atteindre 5%**.

A ces bonnes nouvelles s'ajoutent les réductions⁽²⁾ liées aux habitudes de déplacements, à la conduite responsable de chaque automobiliste pour réaliser davantage d'économies.

(1) A conditions de garanties et de taxes identiques et hors évolution du bonus/malus. Baisses tarifaires soumises à conditions.

(2) Offres tarifaires soumises à conditions disponibles en Agences et sur amf-assurances.fr.

AMF Assurances, SA à directoire et conseil de surveillance au capital de 69.416.644 € entièrement libéré, 487 597 510 RCS ROUEN. Entreprise régie par le code des Assurances, 66 rue de Sotteville 76100 ROUEN.

Agences Matmut/AMF Assurances

Adresses et plans d'accès sur
amf-assurances.fr > Nous contacter



amf-assurances.fr